

LÉVIS, Juin 1910.

Vol. XVI—N° 6

---

---

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patria e. patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS  
PIERRE-GEORGES ROY,  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

*Sommaire de la livraison de juin* :—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur de L'Orme et Jean-Marie de la Corne (*Suite*), Mgr Henri Têtu. — Daniel Auger, Sieur de Subercase.—Les origines du God save the King, B. G.—Réponse : L'ardoisière du Grand Etang.

---

### PUBLICATIONS RÉCENTES

---

*Kaskakia Records, 1778-1790*, edited with introduction and notes, by Clarence-Walworth Alvord, University of Illinois.

*Généalogie de la famille Hébert-Lambert*, par l'abbé G. A. Dejordy ; s'adresser à l'auteur, à St-Pie, Bagot.

*Généalogie de la famille Beaudry*, par l'abbé G. A. Dejordy, s'adresser à l'auteur, à Saint-Pie, Bagot.

*Bulletin paroissial de Saint-Pie (Bagot) pour l'année 1909*, par le chanoine P. Z. DeCelles - 1:10.

Ephrem Chouinard, *Petit Histoire des grandes rois de Angleterre par oun coloniste des plus véridiques*. Québec, Typ. Laflamme & Proulx. Prix : \$0.75.

*Annuaire de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang 1909*. Québec.

*Bulletin de la Société de Géographie de Québec*. Février 1910 vol. 4, No. 1.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

Vol. XVI

LÉVIS—JUN 1910

No. 6

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

*(Suite)*

APPENDICE

---

Quelques lettres de M. Hazeur De L'Orme à son  
frère, le grand pénitencier.

A Paris, 15 avril 1730.

Mon cher frère,

J'ai eu le plaisir de vous écrire déjà par les vaisseaux  
qui vont en pêche à l'Île Royale. M. de St-Ovide  
qui en est le gouverneur, à présent à Paris, a bien  
voulu se charger du paquet pour qu'il fût tenu sûre-  
ment. Il est adressé à M. le Général <sup>(1)</sup> avec une lettre  
que j'ai l'honneur de lui écrire. Les autres lettres que  
j'envoie dans ce même paquet sont sous votre enve-  
loppe. Il y en a une pour M. le Coadjuteur, <sup>(2)</sup> une

---

<sup>(1)</sup> M. de Beauharnois.

<sup>(2)</sup> Mgr Dosquet.

pour M. Sarrazin, <sup>(1)</sup> une autre pour ma sœur, <sup>(2)</sup> et une autre pour M. Fornel <sup>(3)</sup> ; voilà de quoi est composé le paquet. J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites, savoir une par Louisbourg, une grande du 21 octobre, deux autres du 28 du même mois, une autre du 31, et une dernière du 10 novembre, avec le journal que vous m'avez envoyé de ce qui s'est passé depuis 1728, qui m'a fait plaisir. Je réponds à présent aux articles de ces lettres.

La perte du vaisseau du Roi <sup>(4)</sup> s'en est allée en fumée, car le conseil de guerre s'est tenu et M. le comte de Vaudreuil <sup>(5)</sup> a été entièrement lavé ; il n'y a que le pilote <sup>(6)</sup> depuis son arrivée en France, lequel portera toute la peine. L'on ne croit pourtant pas qu'il lui arrive du mal. Il sera quitte pour trois ou quatre mois de prison, après le conseil tenu. Voilà à quoi se réduit la perte de ce vaisseau. M. le Général est louable d'avoir envoyé un secours aussi prompt que celui qu'il a envoyé, cela a fait que tous les effets ont été sauvés...

J'ai reçu la boîte d'écorce que vous m'avez envoyée qui est très propre et très bien travaillée... Je vous envoie le livre des lois ecclésiastiques qui vaut 25 frs et deux aulnes de linon et de batiste qui valent 27 frs. Il m'est impossible de vous envoyer davantage pour cette année. Ces deux aulnes vous feront 40 rabats..... Nous en faisons faire autant à Paris, de deux aulnes. Je suis si court d'argent que je n'ai pas actuellement plus de 10 ou 12 frs. Cependant

---

(1) Le docteur Sarrazin, son beau-frère.

(2) Madame Sarrazin.

(3) Le chanoine.

(4) " L'Eléphant " brisé sur les battures du Cap Brulé, vis-à-vis de l'Isle aux-Grues. Voir le *Bulletin*, 1905, page 119.

(5) Frère du marquis de Vaudreuil, le dernier gouverneur français au Canada.

(6) M. de la Gorgendière dont le retard fut la cause du désastre.

j'ai plus de 12 à 1300 frs de lettres de change à payer. .... Tout le monde sait ici la figure que je fais qui est assurément des plus minces....

Le roi et la reine sont en parfaite santé. La reine est accouchée dans le mois de septembre dernier d'un dauphin, qui a causé de grandes réjouissances dans Paris et dans les provinces. Vous trouverez la description ci-jointe d'un feu qui a été tiré sur la Seine et des illuminations qui l'ont accompagné.

(En 1731, il écrit à ce sujet : De la manière dont m'ont parlé MM. Falaise et Vincelotte, des illuminations que l'on a faites en Canada pour Mgr le Dauphin, vous l'avez emporté sur bien des villes de France.)

1730. Je suis fâché que le sieur Corru ne convienne pas au Chapitre. Je souhaiterais cependant qu'on pût lui donner de quoi subsister, c'est-à-dire qu'on le fit prêtre, s'il en est capable, et qu'on lui donne une cure. Je sais qu'il est plus naturel d'élever de jeunes ecclésiastiques du pays ; cependant comme il savait passablement jouer du serpent, j'ai cru qu'il pourrait être utile à l'Eglise <sup>(1)</sup>

...Vous avez remis à M. le chevalier Bégon un paquet couvert d'une toile cirée et un autre au père Hyacinthe, récollet. Je les ai reçus tous deux et ai vu particulièrement le chevalier Bégon avec qui j'ai dîné au Séminaire des Missions Etrangères avec M. son frère l'Intendant, M. de Beaumont, frère de M. le Gouverneur, et MM. les abbés de Brisacier et Théberge qui régalaient ces messieurs. J'ai été invité seul du Séminaire à être de la partie. J'ai vu depuis ce temps-là plusieurs fois le chevalier Bégon dans son auberge et il m'est venu voir assez souvent... Pour le père Hyacinthe, je ne l'ai pu voir qu'une fois, parce que ses

---

(1) L'abbé Corru, joueur de serpent, fut ordonné prêtre le 20 septembre 1732 ; 1733 prêtre du séminaire ; curé de St-Joachim 1734-1735. Retourne en France 1750.

supérieurs l'ont envoyé à Saint-Germain, éloigné de six lieues de Paris, pour se délasser un peu de son voyage. Pour Mde Péan <sup>(1)</sup> j'ai été la voir chez M. Péan son beau-frère où j'ai diné; elle a reçu toutes les honnêtetés possibles de la famille de son mari. Elle paraît et eux aussi très mortifiés de se séparer, car elle compte de repasser cette année. C'est un esprit très aimable; elle a charmé tous ses parents qui ne la laisseront pas aller sans la bien garantir de tout ce qu'il lui faut... Madame de Vaudreuil <sup>(2)</sup> ni ses demoiselles ne m'ont point dit que vous ne leur aviez pas écrit. Si elles m'en eussent parlé, je leur aurais fort bien fait entendre les raisons que vous avez eues de vous en dispenser.

Je n'ai pas manqué d'aller chez l'oncle de M. de Monchereaux... Je le verrai incessamment et le porterai à faire quelque chose pour son neveu. Il faut que vous vous persuadiez que toutes ces courses-là sont de vrais voyages dans Paris par l'éloignement qu'il y a d'un endroit à l'autre, cependant je le ferai volontiers, puisqu'il s'agit de rendre service.

M. Rivière <sup>(3)</sup> ne fait que d'arriver à Paris. Il a été obligé de rester à Rochefort plus longtemps qu'il n'aurait souhaité, à cause du conseil de guerre qui s'est tenu au sujet du vaisseau du roi, qui s'est perdu. Je ne l'ai encore pu voir qu'une fois. J'aurais été bien aise que vous ou M. Sarrazin lui eussiez donné à manger.

---

(1) Cette dame Péan, née Françoise Pécaudy, était sœur de Marie Pécaudy, la mère du chanoine de la Corne. Il parle de sa tante dans plusieurs lettres citées plus haut. Elle mourut à Québec en 1755. Elle était la mère du fameux Michel-Jean Hugues Péan, l'âme damnée de Bigot, et le cousin germain du chanoine de la Corne.

(2) Mère de notre dernier gouverneur français.

(3) Un des officiers de l'*Eléphant*.

J'ai vu aujourd'hui le Père Hyacinthe Pelfresne<sup>(1)</sup> qui m'a dit que vous aviez été applaudi de tout le monde dans les affaires arrivées en Canada lors de la vacance du siège. Cela m'a fait un vrai plaisir. Il m'a dit ce qu'il pensait de l'évêque... Il a été très bien reçu de ses supérieurs ; il a dessein de passer le reste de ses jours en France. C'est dommage qu'il ait laissé le pays, car il est d'un bon esprit.

J'aurais souhaité qu'Hazeur<sup>(2)</sup> eût pu réussir dans l'état ecclésiastique. Cependant s'il n'était pas appelé, je crois qu'il fait mieux de prendre le parti du monde pourvu qu'il s'y comporte comme il doit en honnête homme et craignant Dieu. Tous ceux qui m'en ont parlé ici m'en disent tous les biens possibles : qu'il est grand, bien fait, qu'il a de l'esprit, de la politesse, etc.

---

(1) Récollet.

(2) François Hazeur était fils de Jean-François Hazeur et de Catherine Martin-Delino. Né le 19 janvier 1709, il avait alors (1730) 21 ans. Son père était avocat au Parlement de Paris et membre du Conseil Supérieur de Québec. Il avait étudié en France où il avait d'abord voulu se faire jésuite. Nommé Conseiller grâce à l'influence de sa famille, il ne fit absolument rien et mourut presque dans la misère en 1733. Voir page 236 du *Bulletin*, août 1907. A la date où écrivait son frère, le chanoine Hazeur De L'Orme, il venait de se casser une jambe et de voir sa maison détruite par le feu.

Un autre neveu du chanoine, et frère du jeune François Hazeur, était né un an après. Baptisé sous le nom d'Ignace, il s'appela Desmarets, comme on le verra plus bas. Le premier fit ses études au Séminaire de Québec ; on ne voit pas si le second y mit jamais les pieds. Disons tout de suite que notre chanoine De L'Orme eut à s'occuper également de deux autres neveux, fils du docteur Sarrazin et il en fait mention dans plusieurs de ses lettres, de sorte qu'il a écrit à peu près complètes les biographies de ses quatre neveux. Son dévouement fut, on peut dire, sans limites ; pour eux il dépensa tous ses biens et se dépensa lui-même. Il les entourait de soins vraiment paternels, s'occupant sans cesse de leur avenir temporel mais aussi de leur salut éternel. Tout cela est prouvé par la correspondance de l'excellent chanoine.

Veillez beaucoup sur sa conduite... Je suis bien aise que Desmarets s'applique à aller sur mer, il s'avancera petit à petit. Vous ne me mandez point son caractère : s'il a de l'esprit, s'il est bien fait, s'il se fait aimer par ceux avec lesquels il voyage. Nous ne pouvons trop exhorter ces jeunes gens à être sages, car leurs sottises retombent sur nous comme sur eux. Desmarets a-t-il un peu de monde ? Je le recommanderai à M. de St-Ovide lorsqu'il ira à l'Isle Royale, afin qu'il lui fasse honnêteté. Il faut lui recommander de l'aller voir de temps en temps, lorsqu'il ira à Louisbourg. Il est dommage que ces pauvres enfants n'aient pas de bien, car de la figure qu'on m'a dit qu'ils étaient, l'on pourrait en faire quelque chose. Entend-il un peu le pilotage ? l'a-t-il étudié ? s'y applique-t-il ? Si cela est, il pourra réussir.

Il est vrai que j'avais dessein d'aller à Bordeaux pour placer Hazeur chez M. Jung, qui arme beaucoup de bâtiments ; mais les affaires que j'ai eues m'en ont empêché ; d'ailleurs il m'en aurait beaucoup coûté pour faire ce voyage. Si je trouvais un emploi à pouvoir placer Hazeur en arrivant en France, je le ferais venir ; mais n'en ayant point, il faut qu'il travaille à gagner sa vie en Canada du mieux qu'il pourra. J'en ai parlé à M. Raudot qui m'a répondu ce que je vous ai marqué dans la lettre que je vous ai écrite par l'Isle Royale, qui est qu'il fera bien de travailler à avoir l'inspection sur notre carrière d'ardoise (1).

---

(1) Cette carrière fut probablement découverte, en 1728, par le docteur Sarrazin, dans une visite à sa propriété. "Elle est sur les bords du fleuve St Laurent, à cent lieues environ au-dessous de Québec.... Elle s'étend depuis le Grand-Etang qui forme un port très commode pour la charger, jusqu'à la rivière de la Petite Vallée, ce qui fait environ huit lieues de pays." M. Chaussegros de Léry la fit examiner le printemps après sa découverte par "un tireur d'ardoise" et "sur le rapport de cet homme ainsi que de Mons. Sarrazin et Mons.

Pour moi, je ne pourrais pas le soutenir ici ayant à peine de quoi subsister moi-même. Peut-être dans la suite se trouvera-t-il l'occasion de le placer. Il faut prendre patience et, en attendant, qu'il ne perde pas son temps, en s'appliquant aux mathématiques...

1730. L'affaire de l'ardoise dont vous m'avez envoyé les marchés est très avantageux pour nous et pour toute la colonie. Il s'agit de la pousser vivement et de ne rien épargner dans les commencements pour mettre tout en train. Le ministre est très content que nous fassions cette entreprise. Il s'agissait de sa part de nous donner une gratification, mais il se trouve que les temps sont trop mauvais et que le Cardinal est trop resserré; car il faut que cela vienne par son canal. M. de Maurepas qui n'aime pas à être refusé n'a point voulu lui en faire la proposition, d'autant plus que le Roi ne retire rien de cette carrière. Pour les trois hommes, il m'en accorde avec plaisir le passage gratis. Il m'en coûtera avant qu'ils soient embarqués, supposé que j'en trouve. J'ai

---

Azur," l'exploitation en fut sérieusement inaugurée. Voir " L'abbé Laflamme—Michel Sarrazin " article publié par la Société Royale, 1887, citant une lettre de MM. de Beauharnois et Daigremont au ministre, 16 octobre 1728. Le 26 août 1729, MM. Beauharnois et Hocquart écrivent que le sieur Gatién, marchand de cette ville, a envoyé deux ouvriers travailler à l'ardoisière et qu'ils en ont tiré " 20 milliers qui ont cependant demeuré sur les lieux, le maître du bâtiment qui y avait été envoyé ayant trouvé plus de profits à se charger de morue qui a été en abondance dans ce quartier, qu'à se charger d'ardoises..." Le 15 sept. 1730, les mêmes (Beauharnois et Hocquart) disent que l'ardoise est bonne: " le sieur de Léry en a fait le premier l'épreuve, il vient d'en faire couvrir sa maison et M. Hocquart en a retenu pour le compte du Roi près de 9 milliers..." Autre lettre le 14 octobre. " L'ardoise coûte cher; mais on en prendra encore une partie ici pour couvrir le Palais, les magasins du Roi, etc.

15 octobre 1732, le gouverneur et l'intendant écrivent que l'ardoise n'est pas assez lisse, assez unie, elle est difficile à fendre. " La carrière a dix lieux de longueur et pénètre au moins une demi-lieue dans la profondeur..."

deux ou trois personnes qui travaillent à m'en procurer, je souhaite qu'elles réussissent. M. Bourguine me marque qu'il s'en est présenté trois, lesquels demandent chacun trois cents frs. Il a trouvé que c'était trop. Il a écrit à Saumur où il espère avoir meilleure composition....

Je vous ai marqué... que j'avais acquitté la lettre de change de 153 frs que vous avez tiré sur moi pour M. de Vitré. Vous me dites que c'est pour la Malbaie.... Il faut que la Malbaie soit cause de toutes les dettes que vous avez.... Vous me marquez avoir entièrement payé mad. Soumande et tous ceux à qui vous pouviez devoir. Rien de mieux.... Vous aurez encore Desroches à qui il est dû pour le temps qu'il a été à la Malbaie à notre service.... Il faut à quelque prix que ce soit se libérer avec cet homme qui a su faire ses affaires et négliger les nôtres.

---

9 octobre 1733, l'ardoise ne peut-être fendue mieux... "l'on ne doit plus y songer.... elle est de la pierre de grais, et il s'y trouve un déchet considérable, beaucoup se cassent en les peçant et leur surface peu unie donnant une prise entière aux vents occasionne des réparations sans fin."

7 octobre 1734. On croyait que l'ardoise était bonne "il n'y a que l'expérience qu'on en a faite qui a persuadé du contraire. Il n'en sera plus reçu." 18 octobre 1735: celle fournie par le sieur Sarrasin est moins une ardoise qu'une pierre de grais noir qui se feuillette à la vérité à peu près comme l'ardoise de France, mais qui ne peut résister à la gelée; même celle qui paraît au sortir de la carrière, la plus sonnante et la plus belle...."

Ces lettres du gouverneur m'ont été fournies par M. P. G. Roy qui a eu la bonté de me les faire copier aux Archives d'Ottawa; j'en ai fait simplement de courts extraits. En somme, cette carrière ne paya ni les uns ni les autres; tout souvenir en est perdu, comme je l'ai constaté moi-même, il y a trois ans, en passant à la Grande Vallée où j'ai pu voir de cette ardoise en quantité et tout près du rivage. Personne dans la paroisse n'avait entendu parler de cette carrière. On trouvera d'autres détails dans les lettres du chanoine.

Je suis bien aise que vous ayez payé Parville ; il n'y aura pas grand'chose à lui donner cette année, ... il me demande quatre aulnes de drap d'Ebœuf avec la garniture de boutons d'argent que je lui enverrai.

Il faut vous souvenir que l'entrepreneur des fortifications de l'Isle Royale, nommé M. Ganet, n'a point droit de prendre d'ardoise dans notre carrière qu'en la payant comme les autres. Cependant il faut observer que les entrepreneurs pour le Roi sont préférables aux autres, en payant le prix. Comme il enverra un bâtiment de l'Isle Royale, on ne peut se dispenser de lui donner à meilleur marché, parce que le transport coûte. Je lui ai dit que vous vous accommoderiez avec lui ou avec ceux qu'il commettra pour aller chercher cette ardoise. Il ne serait pas hors de propos que vous eussiez sur les lieux une personne de confiance, comme pourrait être Hazeur, lequel tiendrait un état exact tant de ce que l'on vendrait à l'Isle Royale que de ce que l'on transporterait à Québec, et qui aurait soin de faire travailler les ouvriers. Faites faire de bonne marchandise, c'est le moyen d'en avoir le débit. Ordinairement l'ardoise qui est sur le dessus de la carrière n'est pas bien bonne. Je suis très fâché que nous ayons vendu notre hangar de la basse ville ; il nous serait très commode à présent pour retirer l'ardoise qui sera transportée de la carrière.

Le métier de tireur et de fendeur d'ardoises est un métier particulier, que ceux qui le savent ne veulent montrer qu'à leurs enfants. Je doute que Laflèche et son fils soient au fait comme les gens de ces pays ici.

Vous ferez bien de vous loger chez M. Sarrazin et de vous faire apporter à manger comme vous faites dans le lieu où vous êtes logé à présent, cela vous conviendra beaucoup mieux <sup>(1)</sup>.

(1) Dans le recensement de 1716, on voit que le chanoine logeait rue Saint-Louis, No 23, avec un domestique, Jacques Jasmin.

Si je peux parvenir à avoir quelque chose en France, pour m'aider à vivre, je vous engagerai à venir passer vos jours ici...

M. Raudot m'a dit qu'ils (Hazeur et Desmarests), ne pourraient mieux faire que de transporter de l'ardoise tous deux (les deux frères), soit à l'île Royale, soit aux Isles, soit à Québec, dans des bâtiments où ils pourraient commander. En travaillant pour eux, il n'y a point de déshonneur. Il faut bien qu'ils s'appliquent à quelque chose pour se tirer de la misère où ils sont. Pour moi, je ne saurais les soutenir. J'ai envoyé à Hazeur et à sa mère, pour plus de 600 frs en habits, et en linge. Je ne touche rien de ma rente de 500 frs sur le séminaire, je n'ai rien touché de la ferme, de la pêche à la morue, je n'ai uniquement que les appointements du Chapitre, qui ne me donnent que ce qu'il me faut pour m'entretenir. Si je pouvais attraper un bénéfice, les choses iraient mieux. La difficulté est de l'avoir...

J'avais demandé une place de conseiller pour Hazeur : M. Raudot m'a dit qu'il était encore trop jeune ; d'ailleurs que le père et le fils ne pouvaient être ensemble, parce qu'ils ne faisaient qu'une voix... Je lui ai demandé une enseigne à l'île Royale ; il m'a répondu que le service était trop long, qu'il valait mieux qu'il travaillât sur les vaisseaux jusqu'à ce qu'il eût amassé de quoi se mettre un peu à son aise lui et sa famille. Je crois qu'il a raison.

Nomination : M. de la Chassaigne est nommé gouverneur de Montréal, M. de Beaucourt, lieutenant du Roi de l'île Royale, gouverneur des Trois-Rivières, M. Cugnet, conseiller du Conseil Supérieur de Québec, et M. Boisclerc, grand voyer. Il y a cinq chevaliers de Saint-Louis, savoir : MM. de Blainville, Deschaillons, Cavagnal, St-Vincent, et Péan... Le pauvre Senneville n'a encore rien pour cette année, parce qu'il n'y a rien eu de vacant.

Songez, je vous prie, à remettre à Mde de la Pérade les 120 vitres que je vous ai adressées pour elle, parmi celles de M. Dosquet.

M. Michel de la Roullière est nommé commissaire à la place de M. Tilly qui a sans doute demandé son retour en France.

Si vous trouvez un peu de capillaire, et que M. Sarrazin ne m'en envoie pas, vous me ferez plaisir de m'en procurer un petit paquet du meilleur.

Si les religieuses de l'Hôtel-Dieu pouvaient m'envoyer un bouquet tel que celui qu'elles m'ont déjà envoyé, cela me ferait grand plaisir. Il faut qu'il soit des plus beaux et des mieux faits. J'ai fait présent de celui qu'elles m'ont envoyé. Il m'a paru surpasser en beauté toutes les belles fleurs d'Italie que l'on nous envoie à Paris.

Le vaisseau du Roi sera commandé cette année par M. de L'étendue, capitaine de vaisseau. M. le comte de Vaudreuil y passe en second.

Je vous envoie le livre des lois ecclésiastiques qui vaut 25 frs, et deux aulnes de linon et de batiste qui valent 27 frs. Il m'est impossible de vous envoyer davantage pour cette année, ces deux aulnes vous feront 40 rabats, c'est pour du temps; nous en faisons faire autant à Paris avec deux aulnes. Je suis si court d'argent que je n'ai pas actuellement plus de 10 à 12 frs... M. de Montigny, le Père Hyacinthe et M. Rivière, vous font bien des compliments, Madame de Montelon repasse cette année en Canada avec Madame Péan, sur le vaisseau du Roi.....

6 Mai 1730.

Je ne vous écris seulement que deux mots parce que l'occasion presse pour envoyer ce paquet, pour vous dire que j'ai enfin trois bons hommes pour notre carrière d'ardoise, qui passeront, à ce que je crois, par le vaisseau du Roi ..... leur engagement est cher puisqu'on

n'a pu les avoir à meilleur marché que 350 frs chacun ; vous donnez davantage à Laflèche. Quoiqu'il en soit, cela est fini et j'en suis très aise ; car il faut absolument des gens qui sachent leur métier et qui puissent expédier la besogne. Avec ces trois hommes, vous pourrez faire plus de six cent milliers d'ardoises par an ; pourvu que vous ayez des bâtiments pour le transport, cela ira à merveille. Je souhaite qu'ils arrivent à bon port. Ils sont tous bons tireurs et fendeurs d'ardoise. Voici leur engagement ci-joint qui est pour trois ans. Il est en bonne forme. J'en enverrai un à M. Sarrazin, en cas que celui-ci n'arrive pas à bon port. Il m'en coûte déjà pour leur seul engagement et les dépenses que l'on a été obligé de faire pour aller et venir, ainsi que vous le verrez dans le mémoire ci-joint, la somme de quatre vingt dix livres dix-huit sols, sans compter ce qu'il en pourra coûter pour leur dépense à la Rochelle et leur fourniture pour l'embarquement. M. Bourguine en enverra probablement un état après le départ du vaisseau..... Je lui marquerai aussi d'en envoyer un au Canada à vous ou à M. Sarrazin par le même vaisseau dans lequel ils s'embarqueront, afin que vous puissiez retenir sur leurs gages les avances qu'on leur aura faites.....

12 février 1731.

Je me sers avec plaisir des premiers bâtiments qui partent pour l'Île Royale pour vous donner de mes nouvelles qui sont pour le présent fort bonnes. J'ai été pendant 78 jours arrêté dans ma chambre pour m'être fait arracher une dent lorsque la fluxion commençait. J'en ai été si fort incommodé que j'en ai pensé mourir. Cette fluxion a été si considérable qu'elle m'a causé trois abcès les uns après les autres sur la joue droite et à la gorge, laquelle se trouvait presque entièrement bouchée, à pouvoir à peine avaler une goutte de bouillon. J'ai été saigné plusieurs fois au bras et au pied.

La fièvre dans les commencements était très violente ; heureusement qu'elle n'a pas duré longtemps, car je crois qu'elle m'eût emporté. Il m'a fallu faire deux incisions à la gorge avec la lancette, heureusement que cela ne paraît pas beaucoup. Il est surprenant de la quantité d'humeurs que j'ai rendues par ces abcès. J'en suis quitte, Dieu merci, en payant les médecins et chirurgiens qui m'ont rendu visite. Je ne devrai plus rien à personne. Il m'en a coûté considérablement. Ma santé est parfaitement rétablie. Ma maladie a commencé le 6 août dernier, et je n'ai pu sortir que dans le mois de novembre.

Tous les vaisseaux du Canada sont arrivés à bon port, à la réserve de celui du Fébure que l'on nous a dit devoir partir plus que 15 jours après les autres. Nous n'en avons point encore ouï parler. L'on ne sait s'il est parti de Québec où s'il est relâché en quelque port de France ou aux Iles. Cela ne cesse pas d'inquiéter les personnes qui y ont quelques intérêts.....

Il ne paraît pas que votre santé soit des meilleures ; vos sueurs continuent toujours. Il faudrait que vous prissiez un peu d'exercice, vous vous en porteriez beaucoup mieux. Je suis ravi que tout le reste de la famille soit en bonne santé, surtout M. Sarrazin et ma sœur, desquels j'appréhende tous les ans d'apprendre la mort eu égard à leur famille. M. Sarrazin sera fort affligé de la mort de M. son frère, prêtre, à Nuits, qui a souffert considérablement d'un mal de jambe qui l'a mis au tombeau. Il a été extrêmement regretté de toutes les personnes qui l'ont connu. Il est mort en odeur de sainteté. La plupart ont pris de ses jarretières, de ses habits comme des reliques. Je ne doute pas que M. Sarrazin ne soit fort sensible à cette mort à laquelle cependant il devait s'attendre, eu égard aux circonstances que je lui ai marquées, l'année dernière, de son incommodité, de laquelle il y avait apparence qu'il ne

pouvait pas revenir. C'était assurément un homme de bien... Dans le peu de temps que je l'ai vu à Nuits, il m'a toujours fort édifié...

Quoique je vous eusse mandé, l'année dernière, de ne pas laisser passer mon neveu en France, je ne suis pas fâché maintenant qu'il y soit venu, eu égard à ce que je trouve le moyen de le placer au Mississipi que la compagnie a remis au Roi. Je ne l'ai pas voulu voir dans le commencement qu'il est venu à Paris, pour lui faire sentir la faute qu'il avait faite de ne pas suivre ce que je lui avais écrit; cependant à la fin, je l'ai reçu et l'ai mis en pension chez un de mes amis où il est parfaitement bien. Je l'ai mené à Versailles avec moi. Je l'ai présenté à M. de Maurepas qui me promet d'avoir égard aux demandes que je lui faisais pour lui. Je l'ai aussi présenté à MM. Raudot et Forcade, lesquels m'ont promis de le placer à la Louisiane. Il prévient par sa figure et ne manque pas d'esprit. Il se comporte ici parfaitement bien; mais il me coûte beaucoup, car je lui fais apprendre à danser et à faire des armes, chose absolument nécessaire à un jeune homme qui veut entrer dans les troupes; je demande pour lui une lieutenance ou une enseigne en pied; si je la peux obtenir, je serais trop content..... J'ai encore son frère Desmarets sur les bras. Ce pauvre enfant qui était allé, comme vous le savez, de Québec à l'Isle Royale, a été obligé de relâcher aux Isles où il a été fort malade. Après être relevé de maladie, il s'est embarqué sur un vaisseau qui allait à Marseille. Etant prêt d'arriver, le vaisseau sur lequel il était a été pris par les Turcs ou Algériens qui ont dépouillé tous les passagers et l'équipage et les ont mis à terre sur les côtes d'Espagne, heureux de n'avoir point été amenés chez ces barbares. Des côtes d'Espagne ils sont venus à pied jusqu'à Marseille où il est actuellement. Une pauvre femme le retira chez elle; mais n'ayant pas suffisamment pour le

soutenir, elle lui dit de prendre son parti. Il se trouva un matelot qui lui dit qu'il y avait un nommé M. de St-Martin, homme fort charitable, qui a autrefois été écrivain sur les galères, lequel pourrait bien le prendre chez lui. En effet, ce monsieur l'a retiré et en a soin comme de son enfant. Je lui ai envoyé de l'argent pour payer ce qu'il devait à la femme qui l'a retiré chez elle. Je suis actuellement à travailler à le placer. Je tenterai pour l'envoyer avec son frère au Mississipi en qualité d'enseigne ou de lieutenant, si je le peux obtenir; sinon je le ferai naviguer. C'est le Roi qui donne les commissions pour le Mississipi. L'on prendra les enfants d'officiers du Canada pour les troupes que l'on y envoie. M. de Bienville, frère de M. de Longueil, pourra bien y aller gouverneur. Il est fort de mes amis. Je suis persuadé qu'il prendra soin de ces enfants, s'ils vont avec lui. Vous jugez bien que cela me jette dans une dépense considérable que je ne suis assurément point en état de soutenir, si vous ne m'envoyez pas mes revenus du Canada. Je compte bien que vous n'y manquerez pas cette année. Je fais assurément au-delà de mes forces, trop heureux si je peux parvenir à les placer tous deux comme il faut...

J'ai été obligé de mettre Hazeur en pension chez un de mes amis à qui je donne cinq cents livres par an sans compter le blanchissage et le reste qu'il faut pour son entretien..... Il réussit on ne peut mieux (à la danse et aux armes) ... L'on attend un vaisseau du Mississipi. Tous ceux qui sont à la tête de cette colonie sont fort de mes amis; ce qui me donne lieu de croire qu'il y aura de l'agrément. L'on croit toujours que c'est M. de Bienville, frère de M. de Longueil, qui y retournera gouverneur. Pour équiper Hazeur, il m'en coûtera encore plus de 8 à 900 frs, où prendre cela ?—Je n'en sais rien.

*(A suivre)*

M<sup>re</sup> HENRI TÊTU

DANIEL AUGER, SIEUR DE SUBERCASE

---

En octobre 1684, M. de Subercase fut fait capitaine en Bretagne.

Le 3 février 1687, la roi permettait au sieur de Subercase de faire une levée de 50 soldats pour passer en Canada.

Au printemps de 1690, les Iroquois se répandirent dans toutes les côtes du gouvernement de Montréal. Les habitants, craignant pour leur vie, n'osaient ensemer leurs terres. Le marquis de Denonville leva un camp volant de 200 hommes qu'il mit sous le commandement de M. de Subercase. Il fixa ce camp à Verdun, à deux lieues de Montréal, pour être à portée de donner du secours où il serait besoin.

A l'automne de 1690, lorsque Phipps vint m. siège devant Québec, M. de Subercase se jeta avec 200 hommes dans l'île d'Orléans pour empêcher les Anglais d'y faire une descente.

En 1694, M. de Subercase remplaça M. de Monic comme major des troupes du Canada.

Le 5 mai 1695, il était fait aide-major de la marine.

Une liste des officiers du Canada dressée en 1696 contient l'apostille suivante sur M. de Subercase :

“ Bon officier, brave homme, mais très violent, emporté et sans religion.”

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagnés en 1696, M. de Subercase agissait comme major-général. Il rendit de très grands services à M. de Frontenac en cette occasion, et la *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux de l'année dernière (1695) Jusqu'au commencement de novembre 1696*, lui en donne un beau témoignage.

“ L'activité du major général de Subercase suppléait à tout ; dix autres n'auraient pu accomplir ce qu'il faisait seul, et quoiqu'il fut aidé par d'excellents adjudants il se faisait un devoir d'être partout. Cette campagne lui a fourni l'occasion de montrer son activité et son zèle en plusieurs occasions. Aucun officier n'a exécuté avec plus de promptitude les ordres prudents donnés par le général.”

MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au roi le 19 octobre 1697 :

“ Le sieur de Subercase nous a prié de représenter à Votre Majesté qu'elle l'avait honoré d'une gratification de 500 livres en considération des services qu'il lui avait rendus longtemps avant qu'il fut pourvu de sa charge de major des troupes qui sont en ce pays à la place du sieur de Monic à qui Votre Majesté en avait accordé une pareille en considération de sa charge de major. Il la supplierait de lui accorder la même grâce, vu les dépenses auxquelles les fonctions de cet emploi l'engagent. Nous pouvons assurer Votre Majesté qu'il l'a mérité par l'activité et la vigilance avec laquelle il s'en acquitte. Il espère aussi, étant aide-major de la marine, qu'elle voudra bien songer à son avancement ” (1).

Le gouverneur et l'intendant écrivaient de nouveau le 19 octobre 1697 :

“ Nous avons, suivant l'ordre de Sa Majesté, accommodé l'affaire qui était entre le sieur de Subercase et le sieur de La Touche, commissaire. Ce dernier paraît satisfait et ils se sont embrassés. Nous leur avons expliqué vos intentions, Monseigneur, sur ce qu'ils devaient observer pour les revues, les extraits et les rôles, à quoi nous prendrons soin qu'ils se conforment.

“ Le sieur de Vaudreuil et la plus grande partie des

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 15, c. 11.

capitaines nous ayant témoigné qu'ils désiraient fort que le sieur de Subercase put passer en France pour vous rendre compte fidèle de l'état de nos troupes, vous représenter leurs intérêts, et nous rapporter promptement les ordres que Sa Majesté nous voudra envoyer là-dessus, le sieur de Frontenac a cru ne devoir pas leur refuser le congé qu'ils demandaient pour lui, et ce que nous pouvons y ajouter est que c'est un officier très vigilant, d'une fatigue inconcevable et qui s'est toujours bien acquitté de son devoir. La dépense où son devoir l'engage nous oblige à vous demander pour lui, monseigneur, une augmentation d'appointements, et de vous supplier de ne pas refuser cette année sa prière ordinaire quoiqu'il passe en France " (1)

Le 20 octobre 1699, M. de Callières écrit au ministre :

" Le sieur de Subercase, major des troupes, ne méritait pas non plus la noire calomnie qu'on lui a imposée ayant toujours mené la vie d'un très honnête homme et d'un bon chrétien. Il est d'ailleurs fort attaché au service du roi, il a amené un neveu appelé le sieur de Laur qui est un fort joli garçon qui mérite si vous accordez la lieutenance du sieur de Soulanges au fils aîné de M. de Vaudreuil que vous lui donniez son enseigne " (2).

Le même jour, MM. de Callières et de Champigny font au ministre l'éloge de plusieurs officiers et entr'autres de M. de Subercase :

" ... Des autres capitaines dont nous faisons le plus de cas sont les sieurs de la Chassaigne, Subercase, La Groix, Louvigny, Noyan et des Jourdis, et comme il nous est revenu qu'on avait rendu de mauvais offices au sieur de Subercase, nous sommes obligés de rendre témoignage à Sa Majesté que sa conduite est bien

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 15, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 17, C. 11.

réglée et qu'il est attaché aux pratiques de la religion. Ses fonctions de major l'engageant à faire des voyages qui lui sont à charge par les dépenses qu'ils lui causent, nous sommes obligés de supplier Sa Majesté d'y avoir égard, lui accordant par forme d'indemnité 400 par an, et de considérer qu'ayant été privé du paiement de ses appointements pendant dix mois qu'il a été faire son dernier voyage en France, sans que ce fut pour des affaires particulières, il ne nous parait pas raisonnable, quoique Sa Majesté n'ait pas approuvé qu'il y ait été envoyé, qu'il supporte cette perte, outre les dépenses extraordinaires qu'il a faites. Ainsi elle nous permettra de la supplier de donner un ordre pour le faire payer du temps de son absence de la colonie, sans tirer à conséquence pour les autres officiers qui passent, ou un équivalent par gratification sur les fonds ordonnés pour ce pays, si Sa Majesté ne trouve pas bon qu'elle lui paye." (1)

Le 6 mai 1702, le ministre informait M. de Subercase qu'il avait été choisi pour remplir le gouvernement de Terre-Neuve à la place de M. de Monic.

Dans l'hiver de 1704-05, M. de Subercase décida d'aller enlever les colonies que les Anglais avaient faites sur l'île de Terre-Neuve. Il détruisit toutes les habitations anglaises excepté le fort Saint-Jean (2).

Le 10 avril 1706, M. de Subercase succédait à M. de Broullan au gouvernement de l'Acadie. Il fut le dernier et le plus brillant des gouverneurs français de l'Acadie. " Pendant sa trop courte administration, dit M. l'abbé Casgrain, il n'eut à cœur que le bien public, celui de la religion, le bonheur et la prospérité de l'Acadie. La bravoure et les vertus militaires s'alliaient en lui au désintéressement et à l'intégrité du caractère. Il

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 17, c. 11.

(2) Voir *Collection de manuscrits*, vol. I, pp. 605, 608, vol. II, p. 449.

eut certainement conservé l'Acadie à la France, si le roi lui eût seulement envoyé des armes et des munitions avec cinq cents hommes de troupes. Malgré le délaissement complet où il fut abandonné, il ne craignit pas de résister, derrière ces remparts croulants, à des forces quatre ou cinq fois plus nombreuses que les siennes." (1)

En 1707, les Anglais de Boston, aidés de ceux de la Nouvelle-York et d'un certain nombre de sauvages tentèrent de s'emparer de Port Royal. Le 6 juin, 24 vaisseaux sur lesquels il y avaient 3000 hommes commandés par le colonel March, parurent à l'entrée du bassin de Port-Royal. Le débarquement se fit le lendemain. M. de Subercase avait sous ses ordres une garnison de 120 soldats seulement. Mais il divisa sa petite troupe avec tant d'habileté que le 17 juin, le colonel March se rembarquait après avoir perdu beaucoup de monde. Le roi, satisfait de la belle conduite de M. de Subercase en cette occasion lui accorda une gratification de 2000 livres sur le trésor royal.

March revint au mois d'août suivant. M. de Subercase réussit encore à le repousser. Le roi lui faisait écrire le 6 juin 1708 :

" Sa Majesté a été bien aise d'apprendre ce qui s'est passé dans la nouvelle entreprise que les Anglais de Boston ont fait au mois d'août dernier sur le Port Royal. Elle est satisfaite de la bonne conduite et de la bravoure que vous avez témoigné en cette occasion, et de celle des officiers qui servent sous vos ordres et que vous me marquez que vous avez employés pour repousser l'ennemi ".

Les Anglo-Américains se sentant impuissants à s'emparer seuls de Port-Royal allèrent demander des secours en Angleterre.

---

(1) *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions étrangères en Acadie*, p. 261.

Le 24 septembre 1710, une flotte nombreuse portant trois mille quatre cents soldats, sous les ordres du colonel Nicholson, entra dans la rade de Port-Royal.

La garnison ne comptait pas deux cents hommes. Il n'y avait donc pas moyen de résister. Cependant, comme autrefois Frontenac sous qui il avait servi en 1690, il fit une belle réponse qui mérite d'être connue. A la sommation que lui fit Nicholson de se rendre, il répondit :

“ — Allez dire à votre général qu'il vienne lui-même chercher les clefs du fort.”

Par trois fois, le feu de la place repoussa l'armée assiégeante. Ce ne fut qu'après dix-neuf jours d'un siège très violent que Subercase consentit à capituler. Nicholson, enthousiasmé de sa belle conduite, lui accorda des conditions très honorables. La garnison sortit en ordre de bataille, avec armes et bagages, tambours battants et couleurs au vent.

“ Les Anglais, dit encore M. l'abbé Casgrain, furent saisis d'étonnement en ne voyant défiler pour toute garnison que cent cinquante-six hommes, y compris les officiers, hâves et défaits, et vêtus de guenilles. C'était le dernier jour de l'Acadie française mais il était glorieux, comme devait l'être celui de la Nouvelle-France, un demi siècle plus tard.”

M. de Subercase s'embarqua pour la France avec ses officiers sur un vaisseau anglais et arriva à Nantes le 1er décembre 1710.

Le 3 juillet 1711, le ministre écrit à M. de Subercase que le désir du roi est qu'il passe au Canada sur le *Héros* avec les officiers et une partie de la garnison de l'Acadie. Il sera sous les ordres de M. de Vaudreuil.

M. de Subercase vivait encore en 1747. Il était alors en France (1).

---

(1) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1887*, p. C X XXIII.

## LES ORIGINES DU " GOD SAVE THE KING " !

L'histoire rapporte que toutes les fois que Louis-le-Grand entrait dans la chapelle de la maison royale de Saint-Cyr, les demoiselles du pensionnat chantaient en chœur, et à l'unisson, un hymne dont l'auteur était Baptiste Lulli, l'un des musiciens les plus en renom du grand siècle. Lulli avait composé plusieurs motets à l'usage de cette maison royale, entre autres, un *Ave Maris Stella*, d'une si grande beauté, disaient les dames de Saint-Cyr, que toutes les personnes qui l'avaient entendu chanter déclaraient " qu'elles n'avaient rien ouï de comparable." Ce motet est probablement celui que nous, canadiens, connaissons tous et qui entre dans le répertoire de " plain-chant musical " du XVII<sup>e</sup> siècle comme les messes admirables de Dumont, le maître de chapelle du grand roi.

Les paroles de l'hymne religieux et monarchique qui saluait l'entrée de Louis XIV à Saint-Cyr, avaient été composées à l'occasion de sa première visite à cette institution par madame de Brinon, qui en était alors la supérieure. Ce chant s'y conserva par tradition; et, lorsque le roi-martyr, Louis XVI, vint avec la reine Marie-Antoinette, en l'année 1777, visiter cette maison royale, il y fut salué, selon l'ancien usage, par cette invocation :

“ Grand Dieu, vengez le roi !  
Grand Dieu, vengez le roi !  
Vive le roi !  
Que toujours glorieux,  
Louis Victorieux  
Voye (1) ses ennemis  
Toujours soumis ! ”

D'après la tradition, le célèbre Haendel, compositeur allemand protégé par le souverain d'Angleterre, aurait entendu ce chant dans une visite qu'il fit à Saint-Cyr

---

(1) Prononcez: *Voi-ye*.

en 1721, l'aurait copié, traduit en anglais, et offert au roi Georges I<sup>er</sup>. Et c'est ainsi que, transformé, il serait devenu par la suite le fameux " God save the King " des Anglais :

" God save our Gracious King !  
Long live our noble King !  
God save the King !  
Send him victorious,  
Happy and glorious,  
Long to reign over us,  
God save the King !

Un certificat des dames de Saint-Cyr a prouvé l'authenticité de l'origine française du " God save the King ! " (Voir ce certificat à l'appendice de la première édition de " Charles Guérin, " par P.-J.-O. Chauveau).

B. G.

---

Extrait de l'ouvrage intitulé :

" DE LA SECONDE EDUCATION DES FILLES ",  
par M. Alfred Nettement.

---

" Ce fut au mois de septembre 1686 que Louis XIV vint visiter Saint-Cyr pour la première fois. Le roi alla prier dans l'église où l'on chanta le *Te Deum*. A sa sortie, trois cents jeunes voix fraîches et suaves entonnèrent le " *Te Deum* " français dont, selon la tradition de Saint-Cyr, Lully avait composé la musique, Madame de Brinon les paroles, et qui, entendu par Haendel, dans une visite qu'il fit à cet établissement en 1721, est devenu le " God save the King ! " de l'Angleterre :

Grand Dieu, sauvez le Roi !  
Grand Dieu, vengez le Roi !  
Vive le Roi !  
Qu'à jamais glorieux,  
Louis victorieux,  
Voye ses ennemis  
Toujours soumis !  
Grand Dieu, sauvez le Roi !  
Grand Dieu, vengez le Roi !  
Vive le Roi !

“Louis XIV s'arrêta, profondément attendri, et ne chercha point à cacher son émotion. Parmi ces jeunes filles qui demandaient à Dieu pour lui le salut, la vie et la victoire, il y en avait beaucoup dont les pères étaient morts pour lui sur le champ de bataille et dont les frères combattaient sous ses drapeaux. On peut croire qu'à partir de ce jour se riva dans son cœur ce sentiment profond qui, jusqu'aux dernières années de sa vieillesse, l'attacha à la maison royale de Saint-Cyr.....

.....

“Les Anglais repoussent cette tradition et veulent qu'Haendel ait composé cet air pour l'Angleterre. Outre que la tradition de Saint-Cyr, ce soigneux gardien des souvenirs du passé, paraît une chose très respectable, il semble moralement plus vraisemblable que ce morceau, tout palpitant de l'amour du roi, ait été composé en France, où cet amour faisait alors partie du patriotisme, qu'en Angleterre où la royauté toute nouvelle de 1688 était loin d'inspirer le même enthousiasme. En outre, M. Castil-Blaze, qui fait autorité en musique, ne doute pas que l'air ait été composé par Lully.”

---

## RÉPONSE

---

**L'ardoisière du Grand Etang**, (XII V, 44.)—  
MM. de Beauharnois et Daigremont écrivaient au ministre le 16 octobre 1728 :

“ On a fait le printemps dernier la découverte d'une ardoisière que l'on dit très abondante, et qui sera d'une grande utilité dans cette colonie, à cause des fréquents incendies dont elle est affligée et dont nous venons d'avoir l'alarme tout récemment, le feu ayant pris avant-hier au grand couvent des Récollets dont la maison est couverte de bardeau, aussi bien que leur église. Le voisinage de ce couvent, qui n'est séparé du château que par une place assez étroite, me fit craindre d'abord pour la poudrière qui est dans la cour ; j'allai aux Récollets, et avec le secours que je leur fis donner, on vint à bout d'éteindre le feu.

“ L'ardoisière dont on a fait la découverte est située sur les bords du fleuve Saint-Laurent, à cent lieues environ au-dessous de Québec et à la côte du sud de ce fleuve. Elle s'étend depuis le Grand Etang qui forme un port très commode pour la charger jusqu'à la rivière de la Petite Vallée, ce qui fait environ huit lieues de pays. On a aussi vu de l'ardoise entre le Grand Etang et Gaspé ; mais celle qui est entre le Grand Etang et la rivière de la Petite Vallée est beaucoup plus belle et plus noire ; avant que d'arriver à cette ardoisière qui est éloignée de quinze à seize pieds du bord de la mer, vers le Grand Etang, et de près de cent pieds vers la Petite Vallée, il se trouve un banc de roches noires qui fait l'écore de la mer ; l'on croit que cette ardoisière s'étend aussi dans la profondeur des terres, quoiqu'elle semble courir le long du fleuve, parce qu'on a trouvé des ardoises à une demi lieue du bord de la mer, en avançant vers la Petite Vallée ; l'ardoise qui se trouve

sur les bords du cap qui fait la pointe du Grand Etang, du côté de la petite Vallée, est fort aisée à tirer, mais elle est plus dure et meilleure dans le milieu de la Périère; on estime que ce cap seul peut en fournir tout le Canada. Nous avons l'honneur de vous envoyer un échantillon tiré de cette ardoisière qui pourra servir à faire juger de la qualité de l'ardoise : il est dans une boîte séparée. L'ouvrier qui l'a découverte nous a prié de vous demander, Monseigneur, deux bons ouvriers qui pourront venir dans le courant de l'année prochaine par le vaisseau du Roi. Nous lui donnerons le printemps prochain, une goélette avec six hommes pour aller tirer de l'ardoise; il a promis de la charger et d'être de retour assez tôt pour faire employer cette ardoise à couvrir le Palais."

Le 19 avril 1729, le président du Conseil de Marine écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il avait appris avec plaisir la découverte d'une ardoisière de grande étendue à la côte sud du fleuve Saint-Laurent à 100 lieues au-dessous de Québec. L'échantillon envoyé a été trouvé de très bonne qualité.

Le 30 avril 1729, M. de Silly, qui avait remplacé M. Daigremont, écrivait au ministre :

" Je ne fais point armer une goélette pour envoyer ouvrir l'ardoisière qui est à l'Anse des Monts Notre-Dame, parce que l'ouvrier qui avait promis l'année dernière d'y aller ne le voulant faire qu'à moins de 100 livres par mois. J'ai cru que cette dépense aurait été trop forte et me fait soupçonner cet homme de n'être pas sûr qu'il y ait véritablement une ardoisière, qu'il ne cherchait qu'à s'assurer de gros gages pendant tout l'été et ceux qui l'auraient accompagné, sans aucune utilité, refusant de travailler à tant le millier : on a mis sur la maison des Jésuites une des ardoises qu'il dit avoir apporté de ce lieu pareille à celle qui vous a été envoyée, Monseigneur; elle a passé tout l'hiver

qui a été long et très froid, sans qu'elle soit altérée et même quelques mots qu'on y avait tracés légèrement s'y sont trouvés aussi entiers que quand on les a écrits, ce qui ferait présumer de la bonté de cette ardoise, si effectivement elle a été prise à la dite Anse des Monts Notre-Dame. Dans cette conjonction j'ai accepté les offres que m'a fait le sieur Galin, négociant, de cette ville, qui envoie tous les ans faire la pêche vers cet endroit, les voici, Monseigneur ; il fera mener dans un de ses bateaux un autre homme que M. de Lery m'a indiqué qui a travaillé aux ardoisières de France, il nourrira cet homme et deux autres qui l'accompagneront pour ouvrir la terre et en cas que l'ardoisière se trouve bonne, le travail de ces gens sera pour lui et il les paiera suivant leurs conventions particulières, que si au contraire il n'y en a point il se servira de ces deux hommes pour sa pêche et qu'il fera revenir aussitôt le dit entrepreneur, auquel je ferai seulement payer le temps qu'il aura été à ce voyage sur le pied de 60 livres par mois ; ainsi, Monseigneur, par ces conditions il en coûtera très peu au Roi et on saura déterminément la qualité, l'abondance ou la stérilité de cette ardoisière.

“ Je n'ai pu refuser à M. Sarrazin, seigneur de ce lieu, un billet par lequel je lui promets au nom de Sa Majesté qu'elle n'entend point prendre droit de propriété de cette ardoisière, qu'au contraire cette recherche ne peut préjudicier à ses droits et que cette concession étant à lui il sera le maître de faire les conditions qu'il jugera à propos avec ceux qui voudront avoir de cette ardoise.”

Le 18 octobre 1729, M. Chaussegros de Léry écrivait au ministre :

“ Dans l'incertitude où j'étais de ce qu'on nous avait dit touchant l'ardoisière qu'on assurait être au Grand Etang, je proposai à Monsieur le Général et à Monsieur

de Silly d'y envoyer seulement un tireur d'ardoise afin d'être sûr, si l'homme qui y avait été et nous avait assuré y avoir une bonne ardoisière, avait accusé juste. On y a envoyé le printemps passé un tireur d'ardoise. Cet homme a resté trois mois dans son voyage. Il en a apporté quelques unes qu'il trouve bonnes; il en a tiré sur les lieux environ dix-huit milliers qu'il a laissés.

“ Sur le rapport de cet homme M Sarrasin et M. Hazeur avec les nommés Lepage et les Rioux, habitants à la côte du sud du fleuve Saint-Laurent à moitié chemin de Québec au Grand Etang, il leur a donné le nommé Pilot dit Laflèche, natif de La Flèche, en Anjou, qui a les réparations des bâtiments du Roi. C'est un homme capable pour ces sortes d'ouvrages. Ils l'ont engagé pour travailler tout l'été prochain et les nommés Lepage et les Rioux doivent les aider. Comme ces habitants sont navigateurs et ont des bâtiments à eux, ils apporteront l'ardoise à Québec pour la vendre. J'en achèterai le premier pour couvrir une maison; de cette manière Sa Majesté ne fera point de dépenses.

“ On avait proposé d'y envoyer le printemps passé des bâtiments et des ouvriers pour commencer à y travailler, mais dans l'incertitude où j'étais de la vérité, j'ai mieux aimé y envoyer seulement un homme pour en être sûr, d'ailleurs il en aurait coûté beaucoup au Roi.”

Gilles Hocquart, etc. \* \*

Sa Majesté nous ayant ordonné de protéger particulièrement l'exploitation de l'ardoiserie du Grand Etang appartenante à Mrs Hazeur et Sarrasin auxquels sont associés les Srs Lepage et Rioux.

Nous faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient de causer aucun trouble au sieur Pierre Rioux preposé pour la dite exploitation à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Enjoignons aux employés ou engagés par les dits

propriétaires et associés de la dite ardoisière d'obéir au sieur Pierre Rioux en tout ce qu'il leur commandera pour le bien et utilité de la dite exploitation à peine de perdre la moitié de leurs gages et de plus grande peine si le cas y échet. Mandons.

Fait à Québec le quinze septembre mil sept trente.

HOCQUART.

\*  
\* \*

Gilles Hocquart, etc.

Le peu de satisfaction que nous avons eu jusqu'à présent de la manière dont l'ardoisière du Grand Etang a été exploitée, malgré les soins et les attentions des sieurs Sarrazin et Hazeur qui en sont les propriétaires, et la protection particulière que nous leur avons donné en exécution des ordres du Roy, nous a déterminé d'envoyer sur les lieux une personne entendue et capable qui puisse nous rendre compte des raisons qui ont empêché jusqu'à présent qu'on ait tiré de cette ardoisière la quantité d'ardoise que nous devons nous promettre, tant pour employer à la couverture du palais et des bâtiments du Roy que des autres maisons des villes de cette colonie. A ces causes, nous avons nommé Jean-Baptiste Gatien pour se transporter sur les lieux y faire la visite des carrières d'ardoise qui s'y trouvent, s'informer de l'abondance et de la qualité des dites carrières, fouiller et visiter celles qui seront plus propres à fournir de bonne ardoise, se faire rendre compte par les ouvriers et commis des sieurs Hazeur et Sarrazin du travail qu'ils ont fait jusqu'à présent, concerter les mesures à prendre pour donner une autre forme à l'exploitation en convenant avec les ouvriers d'un prix juste et raisonnable pour la façon de chaque millier d'ardoises pris sur le lieu, lequel parti doit paraître plus avantageux aux ouvriers, et généralement faire tout ce qui conviendra pour parvenir à avoir une plus grande quantité d'ardoises qu'on a eu jusqu'à présent et de meilleure qualité.

Ordonnons aux sieurs Rioux et à leurs associés de donner toutes les connaissances et facilités nécessaires pour l'exécution du présent ordre ; et aux ouvriers d'entendre et obéir pour le fait de la dite exploitation comme aussi de se transporter avec lui aux endroits qu'il croira devoir visiter, entre autres à la rivière de la Magdaleine et autres endroits.

Permettons aux dits ouvriers de convenir avec le dit Gatiem du prix du millier d'ardoises qu'ils pourront fabriquer soit conjointement avec le dit Gatiem soit séparément les assurant les uns et les autres de notre protection dans une affaire que Sa Majesté regarde comme également avantageuse à son service et à celui de ses sujets.

Mandons, etc.,

Fait à Québec, le 26 août 1731.

HOCQUART.

Le 18 octobre 1731, l'intendant Hocquart écrit au ministre : " En exécution de vos ordres, j'ai fait fournir par le sieur Sarrazin 101600 d'ardoises à compte sur celle qui est nécessaire pour la couverture du Palais, mais je n'ai pu parvenir à en réduire le prix à 40 livres comme vous me l'aviez recommandé. Le sieur Sarrazin m'a justifié par le compte qu'il a tenu des dépenses qu'il a faites pour l'exploitation de son ardoisière qu'il ne pourrait sans une perte évidente la donner à un moindre prix que 51 livres. J'ai jugé, Monseigneur, parce que vous me faites l'honneur de m'écrire que votre intention était de soutenir cet établissement que le sieur Sarrazin aurait abandonné s'il avait trouvé une perte considérable dans ses premières fournitures. Je lui ai cependant fait entendre que dans cette affaire vous regardiez moins l'avantage du Roi que l'intérêt général de la colonie et que ce serait pas seconder vos vues s'il se bornait à ne livrer que la quantité d'ardoise nécessaire pour la couverture du

Palais, des poudrières et des autres bâtiments de Sa Majesté qui sont en petit nombre en Canada sans s'embarrasser de chercher les moyens de fournir le public à un prix qui pût l'engager à en faire usage. Je lui ai expliqué que que je ne ferai payer qu'à 45 livres celle qu'il pourra fournir l'année prochaine pour les deux nouvelles poudrières, deux petits magasins qui sont dans la cour du Palais et celle du magasin à poudre de Montréal. J'espère, Monseigneur, que vous approuverez la défense que je ferai à cette occasion qui est comme indispensable.

"Je joins à cette lettre l'état de celle qui a été faite jusqu'à présent pour ses couvertures montant à 5880 livres.

" Dans l'examen que j'ai fait des dépenses du sieur Sarrazin pour l'Ardoisière, j'ai remarqué qu'il en est de cette exploitation comme de toutes celles qui se font par économie dans lesquelles il se trouve bien des frais inutiles dont l'on est dispensé quand on se sert d'entrepreneurs. Pour parvenir à cette forme d'exploitation j'ai envoyé au Grand Etang un ouvrier intelligent et industriel qui se chargera à ce que j'espère de tous les frais qu'il faudra faire et qui livrera sur le lieu même conjointement avec les ouvriers du sieur Sarrazin les milliers d'ardoises à un prix au-dessous de celui d'aujourd'hui. Cet ouvrier n'est point encore de retour. Je ne peux vous rendre compte du succès que l'année prochaine (1) ".

\*  
\* \*

Gilles Hocquart, etc.

Sur le compte qui nous a été rendu de l'exploitation de l'ardoisière du Grand Etang et du peu de succès que l'on en a retiré jusqu'à présent par le peu d'ardoise que l'on y a fabriqué, joint au prix excessif auquel elle revient, à quoi étant nécessaire de pourvoir pour le bien du service du Roy et l'utilité publique; nous

(1) Correspondance générale, Canada, Vol. 55.

avons cru ne pouvoir mieux y réussir qu'en agréant la personne de Jean-Baptiste Gassien (Gatien) qui nous a été proposé par les sieurs Sarrazin et Hizeur pour être leur commis au dit Grand Etang, dont la probité et intelligence nous sont connues, à l'effet de quoi, nous l'avons agréé et agréons en la dite qualité, lui enjoignons de faire exactement et de point en point le marché qu'il a passé avec les dits sieurs Sarrazin et Hizeur en date du 12 janvier dernier.

Ordonnons à tous les gagés des dits sieurs et à tous les autres qu'il appartiendra de le reconnaître et lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour la dite exploitation à peine de désobéissance et de plus grande peine contre les contrevenants, si le cas y échoit.

Mandons, etc.

Fait à Québec, le 12 may mil sept cent trente-deux.

#### HOCQUART.

Le 17 mars 1733, le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine, écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il convenait de chercher les moyens de perfectionner l'ardoise du Grand Etang puisqu'elle n'avait d'autre défaut que de n'être pas bien lisse.

Le 12 mai 1733, M. de Maurepas écrit de nouveau à M. Hocquart au sujet de l'ardoise du Grand Etang. Il le prie de s'efforcer de diminuer le prix de l'ardoise. Il est fâcheux que sa qualité ne réponde pas tout-à-fait à son abondance, mais puisque son seul défaut est de ne pas être très lisse, on doit pouvoir y remédier.

Le 20 avril 1734, M. de Maurepas fait des reproches à MM. de de Beauharnois et Hocquart. Il est fâcheux que les ouvriers ne puissent parvenir à fendre l'ardoise du Grand-Etang, et qu'on ait engagé le roi dans de grands achats sans avoir au préalable fait l'expérimentation convenable. Il terminait en leur donnant ordre d'employer celle qui était sur les lieux dans les endroits les moins exposés au vent.

---

---

## Ouvrages récents du R. P. Hugolin

---

**S'ils avaient prévu! Scènes et récits de tempérance.** 131 pages.

**Les manifestes électoraux,** comédie en trois actes. 48 pages.

**N'en buvons plus! Histoires de tempérance.** 62 pages.

**De l'enseignement antialcoolique à l'école.** 48 pages.

**If woman knew! If woman ared!** 62 pages.

**Premier congrès de tempérance de Montréal (partie ouest), tenu à ville Saint-Pierre, le 25 octobre 1909.** Procès-verbal et travaux. 142 pages.

---

---

---

---

**VIENT DE PARAITRE**

## **Autour de la buvette**

par

**R. G. P.**

---

Ouvrage de 224 pages, contenant une centaine de causeries  
sur les désastres causés par la buvette.

**PRIX :**

200 exemplaires.....	\$25.00
100 " .....	15.00
50 " .....	10.00
25 " .....	5.00
1 " .....	0.25

---

S'adresser à

**Pierre-Georges Roy,**

44 Rue Wolfe, Lévis.

---

---